

nification qu'il ne connaît pas assez, et qui, de fait, n'était devenue un astre brillant que parce que tous ceux qui l'entouraient de plus près...

J'exprime ici sincèrement le regret qu'un homme que j'ai appris à honorer autant que M. Ampère, n'ait pu consacrer sa vie à l'œuvre de la science...

Le Bas-Canada joue vis-à-vis de l'Haute, grâce aux manœuvres des hommes si haut prisés par leur précurseur, M. Ampère...

Mais, Monsieur, je crains d'être accusé d'injustice de juger ainsi vos touristes sans les citer. J'ai cependant une excuse péremptoire à plaider...

Pour aujourd'hui je m'arrête. Je ne puis être un peu plus qu'un commentateur de la principale considération que j'avais en vue...

Quoi qu'il en soit, Monsieur, il est temps de vous demander la permission de vous faire mes suggestions, ou plutôt de solliciter les vôtres...

Si par votre moyen, par exemple, l'Institut dont j'ai l'honneur d'être membre, et dont j'interprète en ce moment les sentiments...

Chaque ville et même chaque village tant soit peu important du Bas-Canada possède une branche de l'Institut, qui a ses deux bases principales à Montréal et à Québec...

Où, Monsieur, voilà son rôle et qui mérite bien, ce me semble, de trouver une main secourable dans le glorieux Institut de France...

Si, à défaut de pouvoir recueillir comme moi des bouches mortes dont elles tombent chaque jour les précieuses richesses de la science...

Si, à défaut de pouvoir recueillir comme moi des bouches mortes dont elles tombent chaque jour les précieuses richesses de la science...

d'intelligence et d'érudition; quelle inappréciable ressource, quel moyen d'émulation ne serait-ce pas déjà pour lui qui pourrait ainsi...

Mais, encore une fois, Monsieur, quant aux moyens pratiques de lui faire sentir le bénéfice de cette étroite filiation que j'imagine avec autant d'humilité que de confiance...

Où, Monsieur, je m'arrête content si mon voyage en France pouvait avoir ce résultat que j'ambitionne de toutes les forces de mon âme...

L'Institut Canadien a déjà fourni à notre parlement plusieurs de ses talents d'élite, et à l'heure où j'ai l'honneur de vous adresser cette lettre...

Naturellement le secours politique que j'envie ici ne précéderait qu'indirectement de l'impulsion que je sollicite de l'Institut de France...

Voilà, Monsieur, ce que je pense au-delà de moi hier, pendant la séance de l'Institut, et je vous laisse à juger de la manière dont j'ai dévoré ma part de véritable festin...

Le peu de moments pendant lesquels il m'a été permis de vous entendre, depuis que j'ai eu l'honneur de vous approcher, m'a inspiré la confiance de m'ouvrir à vous sans hésitation...

Je ne suis, Monsieur, si la profonde admiration que j'ai ressentie de la scène d'aujourd'hui est un motif suffisant pour m'autoriser à vous le dire en ces termes...

AGENCES DU PAYS. FAS. FORTIN, DES TROIS-RIVIÈRES, est nommé Agent du PAYS et est autorisé à agir comme tel.

THOMAS ETIENNE ROY, ECR., Agent Général du Journal le PAYS, est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces...

VISSIERE ET SCHELL, Agents Généraux du Journal le PAYS, sont nommés AGENTS du PAYS à New-York...

NOUVELLES ANNONCES. Règle de Cour—Perrin et Castongue. Dividende déclaré—La Banque de Québec, Assemblée de la compagnie du C. F. Montréal à New-York.

VENTES PAR ENCHÈRE. Membres, le 22—Beining et Barsalon.

LE PAYS. MONTREAL: Samedi, 18 Février 1854.

ELECTIONS MUNICIPALES. MAIRE—EDOUARD R. FABRE.

CONSEILLERS. QUARTIER EST—Romald Trudeau, Louis-Amable Jodoin, Sr. Marie—Joseph Trudeau, Sr. Antoine—Narcisse Valois.

Les électeurs doivent se rappeler que la loi qui règle les élections municipales exige que les noms et prénoms des candidats pour lesquels on vote soient écrits tout au long sur les billets.

Ainsi, nous avons cru qu'ils nous sauraient de leur déclinier tout au long les prénoms des Candidats dans la liste précédente.

Les électeurs devront se rappeler que la loi qui règle les élections municipales exige que les noms et prénoms des candidats pour lesquels on vote soient écrits tout au long sur les billets.

Les électeurs devront se rappeler que la loi qui règle les élections municipales exige que les noms et prénoms des candidats pour lesquels on vote soient écrits tout au long sur les billets.

Les électeurs devront se rappeler que la loi qui règle les élections municipales exige que les noms et prénoms des candidats pour lesquels on vote soient écrits tout au long sur les billets.

Les électeurs devront se rappeler que la loi qui règle les élections municipales exige que les noms et prénoms des candidats pour lesquels on vote soient écrits tout au long sur les billets.

motifs qui nous portaient à repousser le Dr. Nelson et à appuyer M. Fabre; nous avons ensuite laissé le public émettre le mérite respectif des candidats, sans aller tourmenter les gens pour les amener à notre opinion.

Aussi l'élection que nous allons faire d'un maire constatera le double fait: 1. Que malgré la cabale la plus active et les moyens bons ou mauvais dont on s'est servi...

Comment pourrait-il en être autrement? Comment donc se ferait-il que des services de trente ans, qu'une probité immaculée, qu'une vie sans tache ne triomphent pas d'un nom qui fera une si laide grimace dans l'histoire des sept à huit dernières années.

Nous demandons à tous les électeurs s'il est à leur connaissance qu'un candidat soit jamais venu devant eux, sans donner lieu aux révélations les plus compromettantes, sans ouvrir la digue d'une masse d'accusations?

Quand les électeurs rencontreront un candidat qui peut affronter l'envie et la calomnie sans danger, et contre lequel personne n'aura de mal à dire, qu'ils l'électent sans hésiter, à quelque opinion politique qu'il appartienne...

EDOUARD R. FABRE. [Pour faire place à la suite du rapport des précédents de l'Assemblée du Marché Bonsecours, pour prendre en considération des améliorations à faire dans notre port, et à la suite de la lettre de M. Barthe sur le Canada, nous avons été obligés de renvoyer au prochain numéro plusieurs articles préparés pour celui-ci.]

L'Assemblée de Vendredi soir. M. THOMAS MCGINN, en proposant la seconde résolution, dit qu'il y allait de l'intérêt de la cité entière, du Griffintown aussi bien que de la Baie d'Hochelega, de la rue St. Paul, comme de la rue Craig, que le canal passât à travers la ville.

Un autre projet a été devant le public; c'est celui de convertir en quais les batteries situées en face du port actuel. Celui-ci fut l'exécute, aurait les résultats les plus préjudiciables. Le courant du fleuve est déjà poussé sur la rive sud et si l'on construisait des quais en face de la direction de la Baie d'Hochelega, le courant augmenterait beaucoup de force...

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

Le projet de la construction d'un Canal à travers la rue Craig n'est point nouveau. En 1819, le parlement du Bas-Canada a passé un acte par lequel il autorisait la construction d'un tel canal, et à diverses époques subséquentes, on a ravivé ce projet.

canal, lère partie à £500 chaque lot. - - - - - £123,500

33 lots de 80 sur 130 pieds, côté Ouest de la rue Craig, 2ème partie à £1,000 chaque lot. - - - - - 43,000

79 lots de 40 cote, 3ème partie, 80 sur 130 pieds, à £700 111,950

Balace en faveur du canal. - - - - - £17,900

Estime du coût de l'ouvrage: Excavation 100 pieds de large sur 15 de profondeur et 21,000 de long - - - - - 1,166,550

Portes d'écluse, sur une étendue de 400 pieds de long sur 50 de large - - - - - 25,000

Maintenant, en supprimant les douze accorées à des ingénieurs favorables pour leur faire concevoir des plans et des rapports préliminaires, que l'on demande des soumissions pour des plans et spécifications et que l'on donne £1,000 pour les meilleurs, et £750 pour les seconds; et de cette manière, il n'y a aucun doute qu'on puisse obtenir des informations satisfaisantes sur le sujet, puis on pourra proposer.

M. le Dr. BEAUDRY seconda cette seconde résolution, et fit voir les avantages qui résulteraient de l'ouverture d'un canal à travers la ville. Il fit aussi voir que l'agrandissement de notre port, et quel moyen plus avantageux pourrions-nous adopter que l'ouverture d'un canal et la construction de bassins capables de recevoir les plus grands vaisseaux? Avec ce canal, depuis le grand Lachine jusqu'au Pied du Courant, on aurait un port d'une circonférence de sept ou huit milles, ce qui pourrait répondre bien certainement à tous les besoins de la navigation présente et future. Il fit aussi voir comment ce canal contribuerait à la salubrité de la cité par l'assainissement des parties les plus infectées de la cité.

WILLIAM WORKMAN, écrivain, proposa la troisième résolution et l'accompagna d'un discours à son appui. Il s'agit dans cette résolution de choisir des ingénieurs compétents pour explorer le port et les endroits de la cité où l'on pourrait faire passer le canal en contemplation, avec l'ordre de faire rapport. C'est le préliminaire obligé de toute grande entreprise, et personne ne peut s'y objecter. On ne peut rien faire sans cela. M. Workman proposa l'adjoint qu'il y avait pour les propriétaires de la ville actuelle, de faire construire à leurs frais et dépense, un nouveau port en dehors des limites pour une ville nouvelle qui s'y élèverait; il prouva aussi les désavantages d'avoir un port si éloigné du centre des affaires.

A. A. DORION, écrivain, seconda cette résolution qui n'est pas des moins importantes. Il fit un discours dans lequel il répondit à certaines craintes qu'il avait entendues exprimer, touchant l'effet que la construction d'un canal en arrière de la ville pourrait avoir sur les propriétés situées en face du Havre actuel. Ces craintes sont chimériques, à ses yeux. Le canal de l'intérieur de la cité ne peut pas avoir un mauvais effet sur les établissements existants sur le Havre actuel. Cette opinion de M. Dorion est certainement bien fondée. Plus une ville s'étend et s'améliore, plus ses propriétés acquièrent de valeur. A New-York par exemple, plus l'on fait de travaux et d'améliorations vers le nord pour l'agrandissement de la cité, plus les propriétés situées sur la pointe, soit du côté de la rivière de l'Est, soit du côté de la rivière du Nord, augmentent en valeur dans une proportion incalculable. Ce qui fera du bien au Nord de la cité en ce qui concerne le Sud. La résolution secondée par M. Dorion fut adoptée unanimement.

J. L. BEAUDRY, écrivain, en proposant la quatrième résolution, fait quelques observations sur le mérite de cette résolution. Cette résolution propose une réorganisation de la commission du Havre, dans les travaux de laquelle le public de Montréal est grandement intéressé. Ce corps est en effet si important qu'il tient en main, jusqu'à un certain point, la prospérité de la cité de Montréal. Puisqu'il en est ainsi, il est donc de la plus grande importance que les citoyens, par l'entremise du Conseil-de-Ville, soient constamment représentés dans ce corps. C'est un des objets de la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre, que la commission du Havre ait été d'abord organisée pour la construction des quais splendides qui font l'ornement du port de cette cité. Ces travaux achevés, la mission des commissaires se trouverait en partie terminée.

Lorsque le gouvernement eut suspendu les travaux du creusage du Lac St. Pierre, un des Commissaires du Havre, plus ambitieux que les autres, proposa au gouvernement de faire le creusage du Lac sans qu'il en coûtât rien à la province. Qui donc payait aujourd'hui ces travaux? Le creusé, vous m'avez dit, c'est la cité de Montréal, c'est vous-mêmes, citoyens qui m'entendez! Et pour cela, messieurs, pensez-vous que le Commissaire qui vous a chargé de ce fardeau mérité vos remerciements? Vous comprenez tous très bien, que plus l'on imposera de charges aux vaisseaux qui entrent dans notre port, plus le commerce de la navigation sera gêné et détourné de cette cité. Aujourd'hui même, nombre de vaisseaux, pour éviter de payer les droits de quai qu'ils trouvent exorbitants, vont décharger leurs cargaisons dans les bassins du Canal où ils n'ont pas de droits à payer. Ce qui prouve que les restrictions imposées par la commission du Havre.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

Pour revenir au sujet même de ma proposition, je vous dirai que les Commissaires du Havre ont fait passer une loi réorganisant leur commission. Cet acte révoque tous les actes précédents, et continue néanmoins les mêmes Commissaires en place, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à dessein. Et, chose étrange, que cela ait été avec intention ou non, pour importer, la clause qui devrait faire partie de l'acte pour donner suite à la proposition.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

Pour revenir au sujet même de ma proposition, je vous dirai que les Commissaires du Havre ont fait passer une loi réorganisant leur commission. Cet acte révoque tous les actes précédents, et continue néanmoins les mêmes Commissaires en place, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à dessein. Et, chose étrange, que cela ait été avec intention ou non, pour importer, la clause qui devrait faire partie de l'acte pour donner suite à la proposition.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

Pour revenir au sujet même de ma proposition, je vous dirai que les Commissaires du Havre ont fait passer une loi réorganisant leur commission. Cet acte révoque tous les actes précédents, et continue néanmoins les mêmes Commissaires en place, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à dessein. Et, chose étrange, que cela ait été avec intention ou non, pour importer, la clause qui devrait faire partie de l'acte pour donner suite à la proposition.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

Pour revenir au sujet même de ma proposition, je vous dirai que les Commissaires du Havre ont fait passer une loi réorganisant leur commission. Cet acte révoque tous les actes précédents, et continue néanmoins les mêmes Commissaires en place, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à dessein. Et, chose étrange, que cela ait été avec intention ou non, pour importer, la clause qui devrait faire partie de l'acte pour donner suite à la proposition.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

Pour revenir au sujet même de ma proposition, je vous dirai que les Commissaires du Havre ont fait passer une loi réorganisant leur commission. Cet acte révoque tous les actes précédents, et continue néanmoins les mêmes Commissaires en place, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à dessein. Et, chose étrange, que cela ait été avec intention ou non, pour importer, la clause qui devrait faire partie de l'acte pour donner suite à la proposition.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

33 lots de 80 sur 130 pieds, côté Ouest de la rue Craig, 2ème partie à £1,000 chaque lot. - - - - - 43,000

79 lots de 40 cote, 3ème partie, 80 sur 130 pieds, à £700 111,950

Balace en faveur du canal. - - - - - £17,900

Estime du coût de l'ouvrage: Excavation 100 pieds de large sur 15 de profondeur et 21,000 de long - - - - - 1,166,550

Portes d'écluse, sur une étendue de 400 pieds de long sur 50 de large - - - - - 25,000

Maintenant, en supprimant les douze accorées à des ingénieurs favorables pour leur faire concevoir des plans et des rapports préliminaires, que l'on demande des soumissions pour des plans et spécifications et que l'on donne £1,000 pour les meilleurs, et £750 pour les seconds; et de cette manière, il n'y a aucun doute qu'on puisse obtenir des informations satisfaisantes sur le sujet, puis on pourra proposer.

M. le Dr. BEAUDRY seconda cette seconde résolution, et fit voir les avantages qui résulteraient de l'ouverture d'un canal à travers la ville. Il fit aussi voir que l'agrandissement de notre port, et quel moyen plus avantageux pourrions-nous adopter que l'ouverture d'un canal et la construction de bassins capables de recevoir les plus grands vaisseaux? Avec ce canal, depuis le grand Lachine jusqu'au Pied du Courant, on aurait un port d'une circonférence de sept ou huit milles, ce qui pourrait répondre bien certainement à tous les besoins de la navigation présente et future. Il fit aussi voir comment ce canal contribuerait à la salubrité de la cité par l'assainissement des parties les plus infectées de la cité.

WILLIAM WORKMAN, écrivain, proposa la troisième résolution et l'accompagna d'un discours à son appui. Il s'agit dans cette résolution de choisir des ingénieurs compétents pour explorer le port et les endroits de la cité où l'on pourrait faire passer le canal en contemplation, avec l'ordre de faire rapport. C'est le préliminaire obligé de toute grande entreprise, et personne ne peut s'y objecter. On ne peut rien faire sans cela. M. Workman proposa l'adjoint qu'il y avait pour les propriétaires de la ville actuelle, de faire construire à leurs frais et dépense, un nouveau port en dehors des limites pour une ville nouvelle qui s'y élèverait; il prouva aussi les désavantages d'avoir un port si éloigné du centre des affaires.

A. A. DORION, écrivain, seconda cette résolution qui n'est pas des moins importantes. Il fit un discours dans lequel il répondit à certaines craintes qu'il avait entendues exprimer, touchant l'effet que la construction d'un canal en arrière de la ville pourrait avoir sur les propriétés situées en face du Havre actuel. Ces craintes sont chimériques, à ses yeux. Le canal de l'intérieur de la cité ne peut pas avoir un mauvais effet sur les établissements existants sur le Havre actuel. Cette opinion de M. Dorion est certainement bien fondée. Plus une ville s'étend et s'améliore, plus ses propriétés acquièrent de valeur. A New-York par exemple, plus l'on fait de travaux et d'améliorations vers le nord pour l'agrandissement de la cité, plus les propriétés situées sur la pointe, soit du côté de la rivière de l'Est, soit du côté de la rivière du Nord, augmentent en valeur dans une proportion incalculable. Ce qui fera du bien au Nord de la cité en ce qui concerne le Sud. La résolution secondée par M. Dorion fut adoptée unanimement.

J. L. BEAUDRY, écrivain, en proposant la quatrième résolution, fait quelques observations sur le mérite de cette résolution. Cette résolution propose une réorganisation de la commission du Havre, dans les travaux de laquelle le public de Montréal est grandement intéressé. Ce corps est en effet si important qu'il tient en main, jusqu'à un certain point, la prospérité de la cité de Montréal. Puisqu'il en est ainsi, il est donc de la plus grande importance que les citoyens, par l'entremise du Conseil-de-Ville, soient constamment représentés dans ce corps. C'est un des objets de la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre, que la commission du Havre ait été d'abord organisée pour la construction des quais splendides qui font l'ornement du port de cette cité. Ces travaux achevés, la mission des commissaires se trouverait en partie terminée.

Lorsque le gouvernement eut suspendu les travaux du creusage du Lac St. Pierre, un des Commissaires du Havre, plus ambitieux que les autres, proposa au gouvernement de faire le creusage du Lac sans qu'il en coûtât rien à la province. Qui donc payait aujourd'hui ces travaux? Le creusé, vous m'avez dit, c'est la cité de Montréal, c'est vous-mêmes, citoyens qui m'entendez! Et pour cela, messieurs, pensez-vous que le Commissaire qui vous a chargé de ce fardeau mérité vos remerciements? Vous comprenez tous très bien, que plus l'on imposera de charges aux vaisseaux qui entrent dans notre port, plus le commerce de la navigation sera gêné et détourné de cette cité. Aujourd'hui même, nombre de vaisseaux, pour éviter de payer les droits de quai qu'ils trouvent exorbitants, vont décharger leurs cargaisons dans les bassins du Canal où ils n'ont pas de droits à payer. Ce qui prouve que les restrictions imposées par la commission du Havre.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

Pour revenir au sujet même de ma proposition, je vous dirai que les Commissaires du Havre ont fait passer une loi réorganisant leur commission. Cet acte révoque tous les actes précédents, et continue néanmoins les mêmes Commissaires en place, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à dessein. Et, chose étrange, que cela ait été avec intention ou non, pour importer, la clause qui devrait faire partie de l'acte pour donner suite à la proposition.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

Pour revenir au sujet même de ma proposition, je vous dirai que les Commissaires du Havre ont fait passer une loi réorganisant leur commission. Cet acte révoque tous les actes précédents, et continue néanmoins les mêmes Commissaires en place, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à dessein. Et, chose étrange, que cela ait été avec intention ou non, pour importer, la clause qui devrait faire partie de l'acte pour donner suite à la proposition.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

Pour revenir au sujet même de ma proposition, je vous dirai que les Commissaires du Havre ont fait passer une loi réorganisant leur commission. Cet acte révoque tous les actes précédents, et continue néanmoins les mêmes Commissaires en place, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à dessein. Et, chose étrange, que cela ait été avec intention ou non, pour importer, la clause qui devrait faire partie de l'acte pour donner suite à la proposition.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

Pour revenir au sujet même de ma proposition, je vous dirai que les Commissaires du Havre ont fait passer une loi réorganisant leur commission. Cet acte révoque tous les actes précédents, et continue néanmoins les mêmes Commissaires en place, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à dessein. Et, chose étrange, que cela ait été avec intention ou non, pour importer, la clause qui devrait faire partie de l'acte pour donner suite à la proposition.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

Pour revenir au sujet même de ma proposition, je vous dirai que les Commissaires du Havre ont fait passer une loi réorganisant leur commission. Cet acte révoque tous les actes précédents, et continue néanmoins les mêmes Commissaires en place, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à dessein. Et, chose étrange, que cela ait été avec intention ou non, pour importer, la clause qui devrait faire partie de l'acte pour donner suite à la proposition.

Un autre fait qui prouve la nécessité de reconstruire la commission du Havre, c'est qu'elle a négligé jusqu'ici de faire des améliorations si nécessaires et si faciles à exécuter dans la partie inférieure du Havre, dans le but évident de prouver que le commerce se porte vers la Pointe St. Charles; plutôt que de creuser les bassins entre les quais déjà construits, ou persiste à réunir, durant la saison des hautes, tous les vaisseaux d'outre-mer sur un même point, aussi près que possible de l'entrée du Canal, destinant, dit-on, la partie inférieure du Havre à être fréquentée que par les barges à bois et les radeaux!

dente n'existe pas; de sorte que jusqu'à ce que nouvelle loi soit, pour passer pourvue à cette omission, peut-être intentionnelle, les Commissaires actuels sont inamovibles. J'en conclus qu'il est urgent que le peuple se prononce sur cet objet représenté dans un corps qui doit exercer tant d'influence sur les intérêts du commerce, et de la ville en général. Dans d'autres pays, on a fait de grands travaux comme ceux que l'on contemple ici, mais la surveillance n'en a pas été confiée à deux ou trois individus, sans contrôle.

A Londres, les "West India docks," ont coûté £1,380,000 sterling, et couvrent une étendue de 295 acres, y compris les bassins, et peuvent contenir 600 vaisseaux. Les "London docks," couvrent un espace de 71 acres dont 28 sont en bassins, et ont coûté £3,938,310 sterling. Pour leur construction, il a fallu démolir 1300 maisons. La direction de ces docks se compose de 25 directeurs au nombre desquels est le lord maire de la cité. Les "East India docks," couvrent un espace de 30 acres, coûtent £623,000, et sont sous la direction de 12 directeurs. Les "St. Catherine's docks," coûtent £2,152,000 sterling et couvrent un espace de 23 arpents dont 11 sont des bassins. Tous ces docks sont construits par des compagnies de capitalistes. La première loi autorisant la construction de bassins ou docks à Liverpool a été passée en 1708, et les docks ont été construits peu d'années après. En 1757, le revenu de ces bassins était de £335. Avant d'être considérablement agrandis depuis cette époque, ces docks ont donné en 183

PAR LE TELEGRAPHE.

Bureau—Grande Rue St. Jacques. (Rapporté par le Pays.)

ARRIVEE DE L'AMERICA.

Le steamer America, parti de Liverpool le 31 janvier, est arrivé ici ce matin. Le Canada était arrivé le 29. Le steamer à hélice Charity, parti de Liverpool pour Portland, a essuyé une forte tempête qui a balayé le pont et l'a forcé à retourner à Clyde; personne n'a péri; le Sarah Sands prendra ses passagers.

Les céréales à Liverpool n'ont subi aucun changement. LONDRES, 30 janv.—Les nouvelles ne sont pas encore décisives. On rapporte qu'une grande bataille a eu lieu à Kalifat le 25 ou le 26, et les Turcs ont été victorieux; il n'est parvenu encore aucun détail.

Mais que cette bataille ait réellement eu lieu ou non, il est certain que Gortschakoff, était tout prêt à attaquer Kalifat. Une escarmouche a eu lieu sur le Danube dans laquelle les Turcs ont eu le dessus.

Le comte Orloff était à Berlin; le cabinet prussien a été convoqué pour le rencontrer; on ne connaît pas les termes de sa mission. De Berlin il se rendra à Vienne. Les affaires demeurent dans le statu quo. L'Autriche n'a nouvelle sa demande pour l'expulsion de tous les étrangers au service de la Turquie.

Le rapport que la Perse est de nouveau amie avec la Turquie est confirmé. DERNIÈRES NOUVELLES.

Lundi soir.—Il n'y a aucun doute que la réponse des gouvernements français et anglais à la dernière note est formelle et décidée. La garde avancée d'Otenschenck est arrivée à Bucharest le 4, et le corps principal le 11. La mortalité dans les troupes avait été énorme; malgré cela elles devaient continuer leur marche sur Kalifat. Gortschakoff avait reçu ses dernières instructions et avait écrit au général pour la Basse-Valachie. De nouvelles insurrections avaient lieu par la population valaque.

Des lettres de St. Pétersbourg du 20 janvier avaient un caractère guerrier. Il a été résolu de prendre des mesures extrêmes, si des explications satisfaisantes n'étaient pas reçues dans deux jours. BUCHAREST, 25 janv.—25,000 Russes se concentrent vis-à-vis Kalifat. On s'attend à une grande bataille. ARRIVEE DU CANADA.

New-York, 17 fév. Le steamer Canada parti de Liverpool le 4 février, est arrivé à Halifax hier soir. Les céréales à Liverpool ont été lourdes au commencement de la semaine et ont baissé de 1/2 à 2/3 sur le blé. Depuis lors le marché s'est redressé et les articles sont en meilleures demandes. Le marché s'est formé à 2/3 de baisse sur le blé, et à 1/4 sur la fleur durant la semaine. Le maïs a presque recouvré sa valeur.

Autres nouvelles par le "Canada". Le steamer Nashville parti de New-York le 16 janvier, est arrivé à Cowes le 2 courant, après avoir essuyé beaucoup de gros temps et perdu une partie de ses boîtes de roues. Le Glasgow était arrivé le 2. L'Autlet, parti de Liverpool le 18, a été obligé de retourner.

Les nouvelles augurent la guerre. La réponse de l'Angleterre et de la France aux questions de la Russie relativement à l'entrée des flottes, fut livrée le 1er février aux ministres à Londres et à Paris. On rapporte que le ministre russe à Paris s'est retiré de Paris, et le ministre à Londres devait partir le 5.

L'Angleterre expédie une escadre de petits steamers pour sonder l'entrée de la Baltique pour les flottes. On dit que des ordres ont été envoyés aux ambassadeurs anglais et français à St. Pétersbourg de demander leurs passeports. Un conseil tenu aux Tuileries le 30 janvier a question d'envoyer une force de terre extraordinaire en Turquie, a été amplement discutée. Il a été proposé d'envoyer 80,000 hommes; l'Angleterre n'enverra qu'une force minime, mais elle paiera la moitié des dépenses.

L'armée anglaise doit être augmentée immédiatement de 11,000 soldats réguliers, et la marine de 13,000 hommes. Aucun changement n'avait eu lieu à Kalifat aux dernières dates authentiques; sur le Danube, tout en s'abstenant de grandes opérations, les Turcs ne laissent aucun repos aux Russes.

Le parlement anglais a été ouvert le 31 ult. La foule était plus considérable qu'à l'ordinaire sur la route du palais à la chambre; la reine était partout acclamée, mais le prince Albert a été sifflé plusieurs fois.—Le ministre Turc a été reçu cordialement. La chambre était remplie de costumes splendides, mais aucun membre de la légation américaine n'était présent, le maître des cérémonies ayant envoyé comme tous les membres du corps diplomatique devaient être en grand costume.

La reine dans son discours, fit allusion aux difficultés existant entre la Turquie et la Russie, et parla de la coopération avec la France pour tâcher de préserver la paix européenne. Elle pense qu'il est nécessaire de faire de nouvelles augmentations dans la marine et dans les forces militaires; elle recommande aussi un bill qu'elle a fait préparer pour ouvrir le commerce des côtes de tout le Royaume-Uni aux navires de toutes les nations amies.

DERNIÈRES NOUVELLES PAR TELEGRAPHE. VIENNE.—Le comte Buol a fait une déclaration de neutralité avec une grande connaissance des vues des pouvoirs occidentaux, et l'a donnée au comte Orloff comme une réponse finale. La proposition du czar était de former une alliance défensive avec tous les pouvoirs germaniques, et si les pouvoirs occidentaux attaquaient aucun d'eux, la Russie ferait cause commune avec eux, et ne concluerait pas de paix sans consulter leurs intérêts.

Les pouvoirs germaniques, par l'entremise de l'Autriche, ont définitivement refusé; et la Russie se trouve ainsi complètement isolée. Les pouvoirs étrangers doivent demander immédiatement l'évacuation des principautés, et forcer le czar à les évacuer. LONDRES.—L'argent se maintient aux mêmes taux sans changement. Consolidés fermés à 90 1/2.

MARCHÉS DE LIVERPOOL. 16 fév. Richardson Frères cotent beau blé blanc E. U. en magasin, 12s 9d à 13s; du second

daire 12s 6d à 12s 8d; 1d à 2d de plus par navire; Canadian 12s 6d.—Fleur des canaux d'Ouest 43s; extra 43s 6d.—Maïs, blanc 50s à 51s; jaune 49s à 50s.—Achalas en demandes modérées 28s 6d à 29s.

New-York, 17 fév. Le Cabric Ship Ericson est allé au bas de la Baie aujourd'hui dans un voyage d'essai, ainsi que la frégate à vapeur des Etats-Unis Princeton. On rapporte que l'hôtel Overman, dans les Prairies Blanches (étaient en feu ce matin, et on pense que tout est brûlé.

Boston, 17 fév. La manufacture de P. O. Richard, à Lowell, est brûlée hier soir, perte \$10,000. Les troupes qui sont arrivées par l'America ont été cotées à neuf et sont allées prendre leurs quartiers à Newport.

Norfolk, 17 fév. Le Steamer Georgia est parti hier pour New-York, mais est revenu et a jeté l'ancre près de Hampton.

St. Louis, 16 fév. Le Paket d'Alton Kate Kearney a fait explosion au port, ce matin, tuant et blessant un grand nombre de passagers. On pense que 20 sont tués et beaucoup de noyés. Le major Read de l'armée des E. U. est parmi ceux qui sont dangereusement blessés. L'Amazone, noyée sur Hempbis, a touché une batterie hier et est coulé en 5 minutes, 2 passagers noyés.

MARCHÉS DE NEW-YORK.—17 fév. FLEUR.—Canadienne tranquille. Ventes à \$8.50 et \$8.62. Canal Ouest, 4,200 qrs. à \$5.68 et \$5.75 pour l'Etat; \$5.87 pour l'Ohio. Blé plus en demande. Ventes 10,000 mts. Long Island 18s etc. Blé d'Inde offert facilement, mais mieux apprécié à ferme, ventes 15,000 mts. 100 à 102 cts. pour celui de Jersey.

LARD, ferme, \$15.75 mess; \$13.50 prime. FONDS très actifs; argent abondant. ÉCHANGE tranquille à 9.

MALADIES DU FOIE.—Quand le célèbre Dr. Rush déclara l'irrigation et l'insalubrité, il enchaîna une vérité que l'expérience et l'observation des médecins confirment tous les jours. Les excès de flegme appaurent de ceux qui se livrent à l'usage des liqueurs spiritueuses sont alors expliqués. La véritable cause de cette maladie est très fréquemment un état morbide du Foie. Aucun organe d'après le système humain n'est dérangé ou produit un plus étonnant catalogue de maladies. Et si, au lieu d'appliquer les remèdes aux manifestations de la maladie, comme c'est souvent le cas, les médecins s'adressent à la cause originelle, peu de mortels résistent à la cause causée par les dérangements du foie. Les trois quarts des maladies chroniques sont le fruit de l'usage de ces liqueurs spiritueuses.

(Voyez les ouvrages du Dr. Gunn.) P. S.—Le Vermifuge et les Pilules du Dr. McLane peuvent être achetées chez Wm. Lyman et Cie, rue St. Paul, Agents pour Montréal.

Les acheteurs auront le soin de demander le Vermifuge et les Pilules pour le foie du Dr. McLane. Il y a d'autres Vermifuges et d'autres Pilules, mais ils sont comparativement sans valeur.

Eaux de Plantagenet. "L'ATTESSE," dit l'honorable Louis Joseph Papineau en parlant des Eaux de Plantagenet. "Après mes connaissances et observations personnelles, que plusieurs personnes dans ma famille, aussi bien que dans un grand cercle d'amis, de parents et de connaissances, se sont servies de ces eaux soit sous la direction de leurs médecins, ou de leur propre mouvement; et sans un nombre infini de cas, ils ont souvent obtenu leur guérison, en faisant usage, toujours obtenu du soulagement, mais des incurables jamais."

En cette ville, le 15, la Dame de M. Amable Jodoin, fils, fils.

En cette ville, le 15, la Dame de M. Amable Dorval, marchand, un fils.

MARIAGES. A St. Ours, le 13, par Messire J. Michon, vicar de St. César, M. Charles Turcot, commissaire-marchand, à Dlle Joséphine Biron, tous deux du même lieu.

L'Assomption, le 14, par Messire Dorval, curé du lieu, Joseph-Alfred Desjardins, érudit, médecin de Vanhous, à Dlle Marie-Sarah Clarisse, fille aînée d'il. col. G. Chagnon, érudit, notaire de l'Assomption.

DECES. En cette ville, le 12, M. Pierre Mathurin, ancien et respectable bourgeois de cette ville, âgé de 64 ans et quelques mois.

En cette ville, le 12, âgé de 6 ans, Alfred, fils de J. A. Phéline, érudit, avocat.

A la Pointe-aux-Trembles, le 12, Louis, fils aîné de sieur Louis Brodeur, cultivateur du lieu, âgé de 19 ans et 10 mois et demi.

A Contrecoeur, le 11, Dame Justine Lamoureux, épouse de M. C. Douais, âgée de 20 ans et 6 mois.

A St. Damase, le 6, Marie-Louise-Isidore, l'âge de 13 mois et 19 jours, enfant de F. L. Desjardins, érudit, marchand.

A St. Jean l'Évangéliste, le 11, à la résidence de son fils M. Léon Fournier, l'âge de 60 ans et 4 mois, Dame Marie-Louise Sarré dit La Victoire, veuve de M. Antoine Fournier, cultivateur marchand de Montréal.

ARRIVEE ET DEPART DES NAUAGES DE MONTRÉAL. ARRIVÉES. FÉVRIER. 18 fév. 19 fév. 20 fév. 21 fév. 22 fév. 23 fév. 24 fév. 25 fév. 26 fév. 27 fév. 28 fév. 29 fév. 30 fév. 1er MARS. 2 MARS. 3 MARS. 4 MARS. 5 MARS. 6 MARS. 7 MARS. 8 MARS. 9 MARS. 10 MARS. 11 MARS. 12 MARS. 13 MARS. 14 MARS. 15 MARS. 16 MARS. 17 MARS. 18 MARS. 19 MARS. 20 MARS. 21 MARS. 22 MARS. 23 MARS. 24 MARS. 25 MARS. 26 MARS. 27 MARS. 28 MARS. 29 MARS. 30 MARS. 31 MARS. 1er AVRIL. 2 AVRIL. 3 AVRIL. 4 AVRIL. 5 AVRIL. 6 AVRIL. 7 AVRIL. 8 AVRIL. 9 AVRIL. 10 AVRIL. 11 AVRIL. 12 AVRIL. 13 AVRIL. 14 AVRIL. 15 AVRIL. 16 AVRIL. 17 AVRIL. 18 AVRIL. 19 AVRIL. 20 AVRIL. 21 AVRIL. 22 AVRIL. 23 AVRIL. 24 AVRIL. 25 AVRIL. 26 AVRIL. 27 AVRIL. 28 AVRIL. 29 AVRIL. 30 AVRIL. 1er MAI. 2 MAI. 3 MAI. 4 MAI. 5 MAI. 6 MAI. 7 MAI. 8 MAI. 9 MAI. 10 MAI. 11 MAI. 12 MAI. 13 MAI. 14 MAI. 15 MAI. 16 MAI. 17 MAI. 18 MAI. 19 MAI. 20 MAI. 21 MAI. 22 MAI. 23 MAI. 24 MAI. 25 MAI. 26 MAI. 27 MAI. 28 MAI. 29 MAI. 30 MAI. 31 MAI. 1er JUIN. 2 JUIN. 3 JUIN. 4 JUIN. 5 JUIN. 6 JUIN. 7 JUIN. 8 JUIN. 9 JUIN. 10 JUIN. 11 JUIN. 12 JUIN. 13 JUIN. 14 JUIN. 15 JUIN. 16 JUIN. 17 JUIN. 18 JUIN. 19 JUIN. 20 JUIN. 21 JUIN. 22 JUIN. 23 JUIN. 24 JUIN. 25 JUIN. 26 JUIN. 27 JUIN. 28 JUIN. 29 JUIN. 30 JUIN. 1er JUILLET. 2 JUILLET. 3 JUILLET. 4 JUILLET. 5 JUILLET. 6 JUILLET. 7 JUILLET. 8 JUILLET. 9 JUILLET. 10 JUILLET. 11 JUILLET. 12 JUILLET. 13 JUILLET. 14 JUILLET. 15 JUILLET. 16 JUILLET. 17 JUILLET. 18 JUILLET. 19 JUILLET. 20 JUILLET. 21 JUILLET. 22 JUILLET. 23 JUILLET. 24 JUILLET. 25 JUILLET. 26 JUILLET. 27 JUILLET. 28 JUILLET. 29 JUILLET. 30 JUILLET. 1er AOÛT. 2 AOÛT. 3 AOÛT. 4 AOÛT. 5 AOÛT. 6 AOÛT. 7 AOÛT. 8 AOÛT. 9 AOÛT. 10 AOÛT. 11 AOÛT. 12 AOÛT. 13 AOÛT. 14 AOÛT. 15 AOÛT. 16 AOÛT. 17 AOÛT. 18 AOÛT. 19 AOÛT. 20 AOÛT. 21 AOÛT. 22 AOÛT. 23 AOÛT. 24 AOÛT. 25 AOÛT. 26 AOÛT. 27 AOÛT. 28 AOÛT. 29 AOÛT. 30 AOÛT. 1er SEPTEMBRE. 2 SEPTEMBRE. 3 SEPTEMBRE. 4 SEPTEMBRE. 5 SEPTEMBRE. 6 SEPTEMBRE. 7 SEPTEMBRE. 8 SEPTEMBRE. 9 SEPTEMBRE. 10 SEPTEMBRE. 11 SEPTEMBRE. 12 SEPTEMBRE. 13 SEPTEMBRE. 14 SEPTEMBRE. 15 SEPTEMBRE. 16 SEPTEMBRE. 17 SEPTEMBRE. 18 SEPTEMBRE. 19 SEPTEMBRE. 20 SEPTEMBRE. 21 SEPTEMBRE. 22 SEPTEMBRE. 23 SEPTEMBRE. 24 SEPTEMBRE. 25 SEPTEMBRE. 26 SEPTEMBRE. 27 SEPTEMBRE. 28 SEPTEMBRE. 29 SEPTEMBRE. 30 SEPTEMBRE. 1er OCTOBRE. 2 OCTOBRE. 3 OCTOBRE. 4 OCTOBRE. 5 OCTOBRE. 6 OCTOBRE. 7 OCTOBRE. 8 OCTOBRE. 9 OCTOBRE. 10 OCTOBRE. 11 OCTOBRE. 12 OCTOBRE. 13 OCTOBRE. 14 OCTOBRE. 15 OCTOBRE. 16 OCTOBRE. 17 OCTOBRE. 18 OCTOBRE. 19 OCTOBRE. 20 OCTOBRE. 21 OCTOBRE. 22 OCTOBRE. 23 OCTOBRE. 24 OCTOBRE. 25 OCTOBRE. 26 OCTOBRE. 27 OCTOBRE. 28 OCTOBRE. 29 OCTOBRE. 30 OCTOBRE. 1er NOVEMBRE. 2 NOVEMBRE. 3 NOVEMBRE. 4 NOVEMBRE. 5 NOVEMBRE. 6 NOVEMBRE. 7 NOVEMBRE. 8 NOVEMBRE. 9 NOVEMBRE. 10 NOVEMBRE. 11 NOVEMBRE. 12 NOVEMBRE. 13 NOVEMBRE. 14 NOVEMBRE. 15 NOVEMBRE. 16 NOVEMBRE. 17 NOVEMBRE. 18 NOVEMBRE. 19 NOVEMBRE. 20 NOVEMBRE. 21 NOVEMBRE. 22 NOVEMBRE. 23 NOVEMBRE. 24 NOVEMBRE. 25 NOVEMBRE. 26 NOVEMBRE. 27 NOVEMBRE. 28 NOVEMBRE. 29 NOVEMBRE. 30 NOVEMBRE. 1er DÉCEMBRE. 2 DÉCEMBRE. 3 DÉCEMBRE. 4 DÉCEMBRE. 5 DÉCEMBRE. 6 DÉCEMBRE. 7 DÉCEMBRE. 8 DÉCEMBRE. 9 DÉCEMBRE. 10 DÉCEMBRE. 11 DÉCEMBRE. 12 DÉCEMBRE. 13 DÉCEMBRE. 14 DÉCEMBRE. 15 DÉCEMBRE. 16 DÉCEMBRE. 17 DÉCEMBRE. 18 DÉCEMBRE. 19 DÉCEMBRE. 20 DÉCEMBRE. 21 DÉCEMBRE. 22 DÉCEMBRE. 23 DÉCEMBRE. 24 DÉCEMBRE. 25 DÉCEMBRE. 26 DÉCEMBRE. 27 DÉCEMBRE. 28 DÉCEMBRE. 29 DÉCEMBRE. 30 DÉCEMBRE. 1er JANVIER. 2 JANVIER. 3 JANVIER. 4 JANVIER. 5 JANVIER. 6 JANVIER. 7 JANVIER. 8 JANVIER. 9 JANVIER. 10 JANVIER. 11 JANVIER. 12 JANVIER. 13 JANVIER. 14 JANVIER. 15 JANVIER. 16 JANVIER. 17 JANVIER. 18 JANVIER. 19 JANVIER. 20 JANVIER. 21 JANVIER. 22 JANVIER. 23 JANVIER. 24 JANVIER. 25 JANVIER. 26 JANVIER. 27 JANVIER. 28 JANVIER. 29 JANVIER. 30 JANVIER. 1er FÉVRIER. 2 FÉVRIER. 3 FÉVRIER. 4 FÉVRIER. 5 FÉVRIER. 6 FÉVRIER. 7 FÉVRIER. 8 FÉVRIER. 9 FÉVRIER. 10 FÉVRIER. 11 FÉVRIER. 12 FÉVRIER. 13 FÉVRIER. 14 FÉVRIER. 15 FÉVRIER. 16 FÉVRIER. 17 FÉVRIER. 18 FÉVRIER. 19 FÉVRIER. 20 FÉVRIER. 21 FÉVRIER. 22 FÉVRIER. 23 FÉVRIER. 24 FÉVRIER. 25 FÉVRIER. 26 FÉVRIER. 27 FÉVRIER. 28 FÉVRIER. 29 FÉVRIER. 30 FÉVRIER. 1er MARS. 2 MARS. 3 MARS. 4 MARS. 5 MARS. 6 MARS. 7 MARS. 8 MARS. 9 MARS. 10 MARS. 11 MARS. 12 MARS. 13 MARS. 14 MARS. 15 MARS. 16 MARS. 17 MARS. 18 MARS. 19 MARS. 20 MARS. 21 MARS. 22 MARS. 23 MARS. 24 MARS. 25 MARS. 26 MARS. 27 MARS. 28 MARS. 29 MARS. 30 MARS. 1er AVRIL. 2 AVRIL. 3 AVRIL. 4 AVRIL. 5 AVRIL. 6 AVRIL. 7 AVRIL. 8 AVRIL. 9 AVRIL. 10 AVRIL. 11 AVRIL. 12 AVRIL. 13 AVRIL. 14 AVRIL. 15 AVRIL. 16 AVRIL. 17 AVRIL. 18 AVRIL. 19 AVRIL. 20 AVRIL. 21 AVRIL. 22 AVRIL. 23 AVRIL. 24 AVRIL. 25 AVRIL. 26 AVRIL. 27 AVRIL. 28 AVRIL. 29 AVRIL. 30 AVRIL. 1er MAI. 2 MAI. 3 MAI. 4 MAI. 5 MAI. 6 MAI. 7 MAI. 8 MAI. 9 MAI. 10 MAI. 11 MAI. 12 MAI. 13 MAI. 14 MAI. 15 MAI. 16 MAI. 17 MAI. 18 MAI. 19 MAI. 20 MAI. 21 MAI. 22 MAI. 23 MAI. 24 MAI. 25 MAI. 26 MAI. 27 MAI. 28 MAI. 29 MAI. 30 MAI. 1er JUIN. 2 JUIN. 3 JUIN. 4 JUIN. 5 JUIN. 6 JUIN. 7 JUIN. 8 JUIN. 9 JUIN. 10 JUIN. 11 JUIN. 12 JUIN. 13 JUIN. 14 JUIN. 15 JUIN. 16 JUIN. 17 JUIN. 18 JUIN. 19 JUIN. 20 JUIN. 21 JUIN. 22 JUIN. 23 JUIN. 24 JUIN. 25 JUIN. 26 JUIN. 27 JUIN. 28 JUIN. 29 JUIN. 30 JUIN. 1er JUILLET. 2 JUILLET. 3 JUILLET. 4 JUILLET. 5 JUILLET. 6 JUILLET. 7 JUILLET. 8 JUILLET. 9 JUILLET. 10 JUILLET. 11 JUILLET. 12 JUILLET. 13 JUILLET. 14 JUILLET. 15 JUILLET. 16 JUILLET. 17 JUILLET. 18 JUILLET. 19 JUILLET. 20 JUILLET. 21 JUILLET. 22 JUILLET. 23 JUILLET. 24 JUILLET. 25 JUILLET. 26 JUILLET. 27 JUILLET. 28 JUILLET. 29 JUILLET. 30 JUILLET. 1er AOÛT. 2 AOÛT. 3 AOÛT. 4 AOÛT. 5 AOÛT. 6 AOÛT. 7 AOÛT. 8 AOÛT. 9 AOÛT. 10 AOÛT. 11 AOÛT. 12 AOÛT. 13 AOÛT. 14 AOÛT. 15 AOÛT. 16 AOÛT. 17 AOÛT. 18 AOÛT. 19 AOÛT. 20 AOÛT. 21 AOÛT. 22 AOÛT. 23 AOÛT. 24 AOÛT. 25 AOÛT. 26 AOÛT. 27 AOÛT. 28 AOÛT. 29 AOÛT. 30 AOÛT. 1er SEPTEMBRE. 2 SEPTEMBRE. 3 SEPTEMBRE. 4 SEPTEMBRE. 5 SEPTEMBRE. 6 SEPTEMBRE. 7 SEPTEMBRE. 8 SEPTEMBRE. 9 SEPTEMBRE. 10 SEPTEMBRE. 11 SEPTEMBRE. 12 SEPTEMBRE. 13 SEPTEMBRE. 14 SEPTEMBRE. 15 SEPTEMBRE. 16 SEPTEMBRE. 17 SEPTEMBRE. 18 SEPTEMBRE. 19 SEPTEMBRE. 20 SEPTEMBRE. 21 SEPTEMBRE. 22 SEPTEMBRE. 23 SEPTEMBRE. 24 SEPTEMBRE. 25 SEPTEMBRE. 26 SEPTEMBRE. 27 SEPTEMBRE. 28 SEPTEMBRE. 29 SEPTEMBRE. 30 SEPTEMBRE. 1er OCTOBRE. 2 OCTOBRE. 3 OCTOBRE. 4 OCTOBRE. 5 OCTOBRE. 6 OCTOBRE. 7 OCTOBRE. 8 OCTOBRE. 9 OCTOBRE. 10 OCTOBRE. 11 OCTOBRE. 12 OCTOBRE. 13 OCTOBRE. 14 OCTOBRE. 15 OCTOBRE. 16 OCTOBRE. 17 OCTOBRE. 18 OCTOBRE. 19 OCTOBRE. 20 OCTOBRE. 21 OCTOBRE. 22 OCTOBRE. 23 OCTOBRE. 24 OCTOBRE. 25 OCTOBRE. 26 OCTOBRE. 27 OCTOBRE. 28 OCTOBRE. 29 OCTOBRE. 30 OCTOBRE. 1er NOVEMBRE. 2 NOVEMBRE. 3 NOVEMBRE. 4 NOVEMBRE. 5 NOVEMBRE. 6 NOVEMBRE. 7 NOVEMBRE. 8 NOVEMBRE. 9 NOVEMBRE. 10 NOVEMBRE. 11 NOVEMBRE. 12 NOVEMBRE. 13 NOVEMBRE. 14 NOVEMBRE. 15 NOVEMBRE. 16 NOVEMBRE. 17 NOVEMBRE. 18 NOVEMBRE. 19 NOVEMBRE. 20 NOVEMBRE. 21 NOVEMBRE. 22 NOVEMBRE. 23 NOVEMBRE. 24 NOVEMBRE. 25 NOVEMBRE. 26 NOVEMBRE. 27 NOVEMBRE. 28 NOVEMBRE. 29 NOVEMBRE. 30 NOVEMBRE. 1er DÉCEMBRE. 2 DÉCEMBRE. 3 DÉCEMBRE. 4 DÉCEMBRE. 5 DÉCEMBRE. 6 DÉCEMBRE. 7 DÉCEMBRE. 8 DÉCEMBRE. 9 DÉCEMBRE. 10 DÉCEMBRE. 11 DÉCEMBRE. 12 DÉCEMBRE. 13 DÉCEMBRE. 14 DÉCEMBRE. 15 DÉCEMBRE. 16 DÉCEMBRE. 17 DÉCEMBRE. 18 DÉCEMBRE. 19 DÉCEMBRE. 20 DÉCEMBRE. 21 DÉCEMBRE. 22 DÉCEMBRE. 23 DÉCEMBRE. 24 DÉCEMBRE. 25 DÉCEMBRE. 26 DÉCEMBRE. 27 DÉCEMBRE. 28 DÉCEMBRE. 29 DÉCEMBRE. 30 DÉCEMBRE. 1er JANVIER. 2 JANVIER. 3 JANVIER. 4 JANVIER. 5 JANVIER. 6 JANVIER. 7 JANVIER. 8 JANVIER. 9 JANVIER. 10 JANVIER. 11 JANVIER. 12 JANVIER. 13 JANVIER. 14 JANVIER. 15 JANVIER. 16 JANVIER. 17 JANVIER. 18 JANVIER. 19 JANVIER. 20 JANVIER. 21 JANVIER. 22 JANVIER. 23 JANVIER. 24 JANVIER. 25 JANVIER. 26 JANVIER. 27 JANVIER. 28 JANVIER. 29 JANVIER. 30 JANVIER. 1er FÉVRIER. 2 FÉVRIER. 3 FÉVRIER. 4 FÉVRIER. 5 FÉVRIER. 6 FÉVRIER. 7 FÉVRIER. 8 FÉVRIER. 9 FÉVRIER. 10 FÉVRIER. 11 FÉVRIER. 12 FÉVRIER. 13 FÉVRIER. 14 FÉVRIER. 15 FÉVRIER. 16 FÉVRIER. 17 FÉVRIER. 18 FÉVRIER. 19 FÉVRIER. 20 FÉVRIER. 21 FÉVRIER. 22 FÉVRIER. 23 FÉVRIER. 24 FÉVRIER. 25 FÉVRIER. 26 FÉVRIER. 27 FÉVRIER. 28 FÉVRIER. 29 FÉVRIER. 30 FÉVRIER. 1er MARS. 2 MARS. 3 MARS. 4 MARS. 5 MARS. 6 MARS. 7 MARS. 8 MARS. 9 MARS. 10 MARS. 11 MARS. 12 MARS. 13 MARS. 14 MARS. 15 MARS. 16 MARS. 17 MARS. 18 MARS. 19 MARS. 20 MARS. 21 MARS. 22 MARS. 23 MARS. 24 MARS. 25 MARS. 26 MARS. 27 MARS. 28 MARS. 29 MARS. 30 MARS. 1er AVRIL. 2 AVRIL. 3 AVRIL. 4 AVRIL. 5 AVRIL. 6 AVRIL. 7 AVRIL. 8 AVRIL. 9 AVRIL. 10 AVRIL. 11 AVRIL. 12 AVRIL. 13 AVRIL. 14 AVRIL. 15 AVRIL. 16 AVRIL. 17 AVRIL. 18 AVRIL. 19 AVRIL. 20 AVRIL. 21 AVRIL. 22 AVRIL. 23 AVRIL. 24 AVRIL. 25 AVRIL. 26 AVRIL. 27 AVRIL. 28 AVRIL. 29 AVRIL. 30 AVRIL. 1er MAI. 2 MAI. 3 MAI. 4 MAI. 5 MAI. 6 MAI. 7 MAI. 8 MAI. 9 MAI. 10 MAI. 11 MAI. 12 MAI. 13 MAI. 14 MAI. 15 MAI. 16 MAI. 17 MAI. 18 MAI. 19 MAI. 20 MAI. 21 MAI. 22 MAI. 23 MAI. 24 MAI. 25 MAI. 26 MAI. 27 MAI. 28 MAI. 29 MAI. 30 MAI. 1er JUIN. 2 JUIN. 3 JUIN. 4 JUIN. 5 JUIN. 6 JUIN. 7 JUIN. 8 JUIN. 9 JUIN. 10 JUIN. 11 JUIN. 12 JUIN. 13 JUIN. 14 JUIN. 15 JUIN. 16 JUIN. 17 JUIN. 18 JUIN. 19 JUIN. 20 JUIN. 21 JUIN. 22 JUIN. 23 JUIN. 24 JUIN. 25 JUIN. 26 JUIN. 27 JUIN. 28 JUIN. 29 JUIN. 30 JUIN. 1er JUILLET. 2 JUILLET. 3 JUILLET. 4 JUILLET. 5 JUILLET. 6 JUILLET. 7 JUILLET. 8 JUILLET. 9 JUILLET. 10 JUILLET. 11 JUILLET. 12 JUILLET. 13 JUILLET. 14 JUILLET. 15 JUILLET. 16 JUILLET. 17 JUILLET. 18 JUILLET. 19 JUILLET. 20 JUILLET. 21 JUILLET. 22 JUILLET. 23 JUILLET. 24 JUILLET. 25 JUILLET. 26 JUILLET. 27 JUILLET. 28 JUILLET. 29 JUILLET. 30 JUILLET. 1er AOÛT. 2 AOÛT. 3 AOÛT. 4 AOÛT. 5 AOÛT. 6 AOÛT. 7 AOÛT. 8 AOÛT. 9 AOÛT. 10 AOÛT. 11 AOÛT. 12 AOÛT. 13 AOÛT. 14 AOÛT. 15 AOÛT. 16 AOÛT. 17 AOÛT. 18 AOÛT. 19 AOÛT. 20 AOÛT. 21 AOÛT. 22 AOÛT. 23 AOÛT. 24 AOÛT. 25 AOÛT. 26 AOÛT. 27 AOÛT. 28 AOÛT. 29 AOÛT. 30 AOÛT. 1er SEPTEMBRE. 2 SEPTEMBRE. 3 SEPTEMBRE. 4 SEPTEMBRE. 5 SEPTEMBRE. 6 SEPTEMBRE. 7 SEPTEMBRE. 8 SEPTEMBRE. 9 SEPTEMBRE. 10 SEPTEMBRE. 11 SEPTEMBRE. 12 SEPTEMBRE. 13 SEPTEMBRE. 14 SEPTEMBRE. 15 SEPTEMBRE. 16 SEPTEMBRE. 17 SEPTEMBRE. 18 SEPTEMBRE. 19 SEPTEMBRE. 20 SEPTEMBRE. 21 SEPTEMBRE. 22 SEPTEMBRE. 23 SEPTEMBRE. 24 SEPTEMBRE. 25 SEPTEMBRE. 26 SEPTEMBRE. 27 SEPTEMBRE. 28 SEPTEMBRE. 29 SEPTEMBRE. 30 SEPTEMBRE. 1er OCTOBRE. 2 OCTOBRE. 3 OCTOBRE. 4 OCTOBRE. 5 OCTOBRE. 6 OCTOBRE. 7 OCTOBRE. 8 OCTOBRE. 9 OCTOBRE. 10 OCTOBRE. 11 OCTOBRE. 12 OCTOBRE. 13 OCTOBRE. 14 OCTOBRE. 15 OCTOBRE. 16 OCTOBRE. 17 OCTOBRE. 18 OCTOBRE. 19 OCTOBRE. 20 OCTOBRE. 21 OCTOBRE. 22 OCTOBRE. 23 OCTOBRE. 24 OCTOBRE. 25 OCTOBRE. 26 OCTOBRE. 27 OCTOBRE. 28 OCTOBRE. 29 OCTOBRE. 30 OCTOBRE. 1er NOVEMBRE. 2 NOVEMBRE. 3 NOVEMBRE. 4 NOVEMBRE. 5 NOVEMBRE. 6 NOVEMBRE. 7 NOVEMBRE. 8 NOVEMBRE. 9 NOVEMBRE. 10 NOVEMBRE. 11 NOVEMBRE. 12 NOVEMBRE. 13 NOVEMBRE. 14 NOVEMBRE. 15 NOVEMBRE. 16 NOVEMBRE. 17 NOVEMBRE. 18 NOVEMBRE. 19 NOVEMBRE. 20 NOVEMBRE. 21 NOVEMBRE. 22 NOVEMBRE. 23 NOVEMBRE. 24 NOVEMBRE. 25 NOVEMBRE. 26 NOVEMBRE. 27 NOVEMBRE. 28 NOVEMBRE. 29 NOVEMBRE. 30 NOVEMBRE. 1er DÉCEMBRE. 2 DÉCEMBRE. 3 DÉCEMBRE. 4 DÉCEMBRE. 5 DÉCEMBRE. 6 DÉCEMBRE. 7 DÉCEMBRE. 8 DÉCEMBRE. 9 DÉCEMBRE. 10 DÉCEMBRE. 11 DÉCEMBRE. 12 DÉCEMBRE. 13 DÉCEMBRE. 14 DÉCEMBRE. 15 DÉCEMBRE. 16 DÉCEMBRE. 17 DÉCEMBRE. 18 DÉCEMBRE. 19 DÉCEMBRE. 20 DÉCEMBRE. 21 DÉCEMBRE. 22 DÉCEMBRE. 23 DÉCEMBRE. 24 DÉCEMBRE. 25 DÉCEMBRE. 26 DÉCEMBRE. 27 DÉCEMBRE. 28 DÉCEMBRE. 29 DÉCEMBRE. 30 DÉCEMBRE. 1er JANVIER. 2 JANVIER. 3 JANVIER. 4 JANVIER. 5 JANVIER. 6 JANVIER. 7 JANVIER. 8 JANVIER. 9 JANVIER. 10 JANVIER. 11 JANVIER. 12 JANVIER. 13 JANVIER. 14 JANVIER. 15 JANVIER. 16 JANVIER. 17 JANVIER. 18 JANVIER. 19 JANVIER. 20 JANVIER. 21 JANVIER. 22 JANVIER. 23 JANVIER. 24 JANVIER. 25 JANVIER. 26 JANVIER. 27 JANVIER. 28 JANVIER. 29 JANVIER. 30 JANVIER. 1er FÉVRIER. 2 FÉVRIER. 3 FÉVRIER. 4 FÉVRIER. 5 FÉVRIER. 6 FÉVRIER. 7 FÉVRIER. 8 FÉVRIER. 9 FÉVRIER. 10 FÉVRIER. 11 FÉVRIER. 12 FÉVRIER. 13 FÉVRIER. 14 FÉVRIER. 15 FÉVRIER. 16 FÉVRIER. 17 FÉVRIER. 18 FÉVRIER. 19 FÉVRIER. 20 FÉVRIER. 21 FÉVRIER. 22 FÉVRIER. 23 FÉVRIER. 24 FÉVRIER. 25 FÉVRIER. 26 FÉVRIER. 27 FÉVRIER. 28 FÉVRIER. 29 FÉVRIER. 30 FÉVRIER. 1er MARS. 2 MARS. 3 MARS. 4 MARS. 5 MARS. 6 MARS. 7 MARS. 8 MARS. 9 MARS. 10 MARS. 11 MARS. 12 MARS. 13 MARS. 14 MARS. 15 MARS. 16 MARS. 17 MARS. 18 MARS. 19 MARS. 20 MARS. 21 MARS. 22 MARS. 23 MARS. 24 MARS. 25 MARS. 26 MARS. 27 MARS. 28 MARS. 29 MARS. 30 MARS. 1er AVRIL. 2 AVRIL. 3 AVRIL. 4 AVRIL. 5 AVRIL. 6 AVRIL. 7 AVRIL. 8 AVRIL. 9 AVRIL. 10 AVRIL. 11 AVRIL. 12 AVRIL. 13 AVRIL. 14 AVRIL. 15 AVRIL. 16 AVRIL. 17 AVRIL. 18 AVRIL. 19 AVRIL. 20 AVRIL. 21 AVRIL. 22 AVRIL. 23 AVRIL. 24 AVRIL. 25 AVRIL. 26 AVRIL. 27 AVRIL. 28 AVRIL. 29 AVRIL. 30 AVRIL. 1er MAI. 2 MAI. 3 MAI. 4 MAI. 5 MAI. 6 MAI. 7 MAI. 8 MAI. 9 MAI. 10 MAI. 11 MAI. 12 MAI. 13 MAI. 14 MAI. 15 MAI. 16 MAI. 17 MAI. 18 MAI. 19 MAI. 20 MAI. 21 MAI. 22 MAI. 23 MAI. 24 MAI. 25 MAI. 26 MAI. 27 MAI. 28 MAI. 29 MAI. 30 MAI. 1er JUIN. 2 JUIN. 3 JUIN. 4 JUIN. 5 JUIN. 6 JUIN. 7 JUIN. 8 JUIN. 9 JUIN. 10 JUIN. 11 JUIN. 12 JUIN. 13 JUIN. 14 JUIN. 15 JUIN. 16 JUIN. 17 JUIN. 18 JUIN.

